

Focus sur le mémoire d'Anaïs Frosztega « le métier de berger(e) urbain(e) »

*Stage réalisé entre avril et septembre 2022 auprès de
Suzanne Lefort, bergère du parc des Coteaux*

Analyse du pâturage sur le parc des Coteaux - période de fin avril à mi-juin (1,5 mois):

- 5 cas de harcèlement + 2 cas de violences à l'égard du troupeau et de la bergère
- En moyenne, au quotidien, une 20-ne de chiens non tenus en laisse (dont une grande partie de chiens de chasse)

Interviews de 4 structures de pâturage urbain (2 associations et 2 entreprises privées)

Points communs avec le GPV	Différences avec le GPV
- Problématiques communes autour de la présence de chiens, de longs trajets en bétailière - Pour les associations, bon fonctionnement garanti par le réseau des bénévoles - Enjeu de conservation de races : par exemple Brebis Bleue du Maine – Bergers Urbains de Paris	- Différence majeure avec le GPV: rémunération sur prestation (animations, vente de produits – viande, laine, lait) - Pas de souci particulier d'harcèlement (peut-être lié à la présence de chiens)

Analyse des formations de bergers urbains :

- Que des formations courtes, aucune formation diplômante
- Absence total de l'aspect « médiation » dans les modules proposés

Les pistes de réflexion:

- Accompagner la bergère pour répondre aux situations d'harcèlement
- Faire monter en compétence le réseau des bénévoles et autres acteurs du projet
- Faire du « lobbying » auprès de l'Association Française de Pastoralisme et des centres de formation pour une meilleure reconnaissance du métier de berger